



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L822-1 et suivants,

Vu la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu l'instruction codificatrice M9-1 du 1^{er} février 1996 sur la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 août 2023 portant nomination, et classement de Monsieur Laurent POTIÉ dans l'emploi de directeur de Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) d'Amiens-Picardie ;

Vu l'arrêté de nomination par voie de détachement et en tant que titulaire de Monsieur Philippe WALLET au CROUS d'Amiens Picardie en date du 1^{er} septembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe WALLET, Conseiller Prévention Hygiène et Sécurité à l'effet de signer tous documents et correspondances liés au déroulement de sa mission, à l'exception de toutes correspondances engageant le Crous Amiens-Picardie sur un plan juridique, notamment :

- Les certificats de Sauveteur Secouriste du Travail
- Les attestations de formation Sauveteur Secouriste du Travail

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 2 avril 2024.

Article 3 : La directrice-adjointe du CROUS Amiens-Picardie et l'agent comptable chef des services financiers, sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Amiens, le 26 mars 2024

Le Conseiller Prévention
Hygiène et Sécurité

Philippe WALLET

Le Directeur général
du CROUS d'Amiens Picardie
Le Directeur
Général
★ Laurent POTIÉ
AMIENS

Copie à :

- l'intéressé
- Service Communication